

## **L'Apcach remonte au front**

Lors de son assemblée générale en décembre, l'Association des propriétaires de chalets et d'appartements de Champéry (Apcach) suggérait à la commune d'annuler purement et simplement sa taxe sur les résidences secondaires. Dans la foulée, elle lui adressait une demande officielle. «*La municipalité nous a répondu qu'elle n'était pas d'accord d'entrer en matière*», déplore André Gossauer, président de l'Apcach.

Cette décision ne constitue pas une surprise. Prenant la parole devant l'assemblée il y a trois mois, le chef de l'exécutif champérolain Luc Fellay indiquait que la suppression n'était pas à l'ordre du jour. Mais qu'un assouplissement des directives relatives à l'occupation des biens immobiliers était envisagé. «*C'est ce qui a été mis en place*», indique-t-il. Avant de préciser: «*En parallèle, dans l'attente de la future loi cantonale sur le tourisme, nous avons commencé à travailler sur une application globale dans la vallée d'Illiez avec nos voisins de Troistorrents et Val-d'Illiez.*»

### **Minimiser les dommages**

L'Apcach n'entend cependant pas baisser les bras, comme elle l'a indiqué hier dans un communiqué de presse. «*Une solution trouvée en commun reste la seule possibilité de minimiser les dommages collatéraux, qui touchent notamment à la réputation de la station*», note André Gossauer. «*Nous aimerions, à ce titre, pouvoir être reçus par la municipalité incorpore et pas seulement par le président.*» ● **NM**